

Le Coin des Fureteurs

QUESTIONS

193. — RACES ANCIENNES DE BOVIDÉS EN BRETAGNE.

Il existe de nombreux travaux sur les chevaux bretons, leur origine, leur transformation au cours des siècles, mais je n'ai rien trouvé sur les bovidés.

Il y avait pourtant autrefois une race de vaches « grises » ou « bleues » que les marchands connaissaient sous le nom de « Bleues » ou « Saint Cornély » et qui semblait assez commune dans l'intérieur du pays. Il s'agissait d'une bête d'un format plus important que la « pie noire », plus osseuse, à tête camuse, très rustique. J'ai retrouvé dans les carnets de traite que tenait mon père, la mention d'une « St. Cornély » qui semblait avoir une tractation très régulière et très prolongée.

Cette race qui existerait peut-être encore dans le centre de l'Irlande a dû se fondre dans la « Pie noire ». Il est regrettable qu'il ne se soit trouvé aucun agriculteur pour la sélectionner ; malheureusement la tendance depuis des années est vers l'acclimatation de races étrangères et le métissage, erreurs dont on ne fait que commencer à revenir.

Je serais heureux si quelqu'un pouvait m'éclairer sur ce problème des races bovines anciennes en Bretagne. Y. COROLLER (Paris).

194. — DENYS L'ÉCRIVAIN, DE CORNOUAILLE.

Dans un dossier aux archives départementales de l'Oise (Sér. 11.H.47) il est fait mention d'un Denys l'écrivain de Cornouaille, qui était propriétaire d'une maison à Beauvais, rue Jocelin, en 1269.

Saurait-on qui était ce Denys ?

Un jeune fureteur.

195. — L'HERBE A L'ÉPINE.

Le dictionnaire de Grégoire, de Rostrenen, de 1782 indique :

Aurone : louzaouenn an dréon (herbe pour enlever les épines).

J'ai recherché dans la flore Bonnier, et je n'ai rien trouvé concernant « aurone ».

Pourrait-on m'indiquer les caractéristiques de l'aurone au point de vue botanique ?

Quels sont les noms bretons pour :

l'aignemane eupatoire
la brunelle,
l'épilobe,
le lychnis des bois,
le lychnis fleur de coucou,
le réséda,

le rhinante crête-de-coq
le sainfoin,
le salsifis,
la saponaire,
la pulmonaire officinale.
le sceau-de-Salomon.

N. YÉZOU.

196. — UNE ŒUVRE INÉDITE DE LE BRAZ.

Il existerait un roman historique non édité d'Anatole Le Braz, intitulé « L'Evêque Audrein ». Ce roman aurait paru en feuilletons dans l'Union Agricole (de Quimperlé), en 1891.

Un fureteur connaîtrait-il les raisons qui ont poussé A. Le Braz à ne pas publier en volume ce roman. Em. FUR.

197. — MONTERCH.

Une monterch, une Femme mal tenue. Mot très usuel vers 1880 dans le langage populaire de Brest. — Les femmes qui l'employaient encore en 1905, étaient d'un langage assez réservé pour que l'étymologiste ne s'enthousiasme pas de *ters*, Fesse. Mais on ne saisit pas bien nettement un rapport avec *terch* qui désigne tantôt une Bonde de tonneau qu'on pousse avec une crosse, tantôt un Trépied de bois qu'on renverse avec un bâton, (*c'hoari terch*) — *Monterch* s'entend-il encore à Brest ? Et ailleurs ? G. ESNAULT.

198. — LES SOURCES DE LA VIE DE MICHEL LE NOBLETZ.

1° Quelles sont les vies de Michel de Nobletz, le missionnaire breton du XVIII^e siècle ?

2° L'abbé TRESVAUX, dans son édition du Père Verjus prétend qu'il n'y en eût jamais qu'une ; n'y en eût-il pas une particulière pour la Bretagne ?

3° Est-il bien établi que la vie de Michel de Nobletz, éditée par le Chanoine Pérennès, soit du Père Maunoir ? F. GOURVIL.

199. — LES COMPTES MONÉTAIRES EN LANGUE BRETONNE.

Je suis depuis plusieurs années en Basse-Bretagne et j'ai été surpris du système employé en langue bretonne pour désigner les sommes d'argent. Les unités monétaires sont : l'écu (*skoed*) dont la valeur est de 3 francs ; la livre (*lur*) qui correspond au franc ; le réal (*real*) valant 0,25 et le Sou (*gweneg* ou *blang* dans le Vannetais).

1° Je voudrais connaître l'origine de ce système qui me paraît très spécial. Pourrait-on indiquer les ouvrages et revues où cette question a été étudiée ?

2° Trouve-t-on trace de ces comptes en réals et en écus dans les pays immédiatement à l'est de la frontière linguistique et où on a parlé breton autrefois ? En Gallois connaît-on un système analogue ?

3° Je serais heureux qu'on m'explique certaines curiosités. Par exemple :

a) Les mots *real*, *lur* semblent ne jamais avoir été employés seuls. On disait 5 sous et non 1 réal. Un franc ne se traduit pas pas « une livre » mais par « 4 réals ».

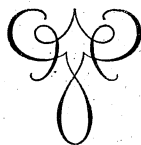
L'élection ayant lieu le 13 mai, le retrait de candidature paru le 9, dut être ignoré de la plupart des électeurs. Il est d'ailleurs vraisemblable que les partisans de la liste républicaine ne lisaient pas l'*Océan* ; comment dès lors auraient-ils pu être avertis d'un désistement si tardif ? Le nom de la Villemarqué continuant à figurer sur les bulletins de vote, ce retrait de candidature au dernier moment, fait dans un seul journal et dans un journal hostile à la liste de la Villemarqué, n'a pas pu avoir d'influence sur le résultat des élections. N'a-t-il même pas pu apparaître à certains comme une manœuvre de dernière heure ?

D'autre part, comment expliquer que malgré ce désistement, la Villemarqué ait recueilli, dans sa commune natale, la presque totalité des suffrages ?

Tout en apportant un renseignement important, la communication du D^r Dujardin, ne modifie en rien les observations que j'ai cru pouvoir faire sur cette candidature. Mon intention n'était pas d'étudier les opinions politiques de Hersart de la Villemarqué et leur évolution probable de 1837 à 1849. Les documents que j'ai cités prétendaient seulement montrer sa position en 1849.

J'avais indiqué que sa profession de foi n'avait absolument rien de breton. En nous apprenant que l'*Armoricain* avait souhaité l'utilisation du breton dans la propagande électorale, le D^r Dujardin vient souligner encore plus l'étrange position prise en 1849 par l'auteur du *Barzaz Breiz*. Il est vraiment étonnant que la Villemarqué n'ait pas utilisé la langue bretonne pour s'adresser aux électeurs comme l'avait fait l'avocat Le Hir aux élections de 1848. Mes observations s'arrêtaient là. J'aurais pu souligner qu'à l'époque, le particularisme breton était tellement inexistant que presque partout en Bretagne ce sont des étrangers au pays (comme Lamartine, Mgr Parisis, Lacrosse, Cavaignac, Herman) qui recueillent le plus de voix alors que les Bretons s'étant illustrés dans les lettres en glorifiant leur pays, comme Souvestre, La Villemarqué, Luzel ne réunissaient qu'un nombre ridicule de suffrages.

L. OGÈS.



Les vies de Michel le Nobletz

Nous croyons intéressant de publier cette réponse à la question 198 que nous adresse M. l'abbé Ferdinand Renaud. Les deux correspondants nous ayant envoyé une réponse nous excuseront de ne pas la publier car ces deux réponses n'ajoutaient rien à ce qu'écrivait M. l'abbé Renaud.

I. — LA VIE DE MICHEL LE NOBLETZ PAR LE P. VERJUS

LA plus ancienne vie de Michel le Nobletz que nous connaissions est celle qu'écrivit le Père Verjus et qu'il publia en 1666 — soit quatorze ans après la mort du Vénérable.

Le P. Verjus, de la Compagnie de Jésus, était un religieux éminent autant par la sainteté de sa vie que par ses dons exceptionnels. Nous avons sur lui un témoignage particulièrement qualifié. C'est la notice nécrologique adressée « aux Jésuites françois missionnaires à la Chine et aux Indes », écrite par le P. Charles Gobien, quelques semaines seulement après la mort du P. Verjus, publiée en 1708 (1). On y lit que, né à Paris, le 24 janvier 1632, il y mourut le 15 mai 1706. Il entra dans la Compagnie en 1651. Son noviciat achevé, il fut envoyé « régenter » au collège de Quimper où il passa 4 ans, de 1653 à 1657. De retour à Paris où il était tombé gravement malade, « comme il n'attendait rien des remèdes ordinaires, qu'il avait si souvent et si inutilement employés, il eut recours à de nouveaux moyens que sa piété lui inspira : il avait une grande vénération pour la mémoire de Messire Michel le Nobletz, célèbre Missionnaire de Bretagne, qui estoit mort quelques années auparavant en odeur de sainteté et dont il avait oui parlé avec admiration durant son séjour dans cette province. Il l'invoquait souvent dans ses dévotions particulières et pour obtenir sa guérison, il s'engagea par vœu à écrire sa vie. Cette vie qu'il donna sous le nom de l'« Abbé de Saint-André », fut reçue du public avec applaudissement général : on la lut dans toutes les Communautés et on la proposa aux Ecclésiastiques des Séminaires comme un modèle parfait pour ceux qui travaillent à la conversion des âmes. L'estime que tout le monde fit de cet ouvrage ne donna jamais envie au Père Verjus de s'en déclarer l'Auteur » (p. 28 sq.).

Dans l'« avertissement de l'Editeur » de la nouvelle édition de la vie de Michel le Nobletz qu'il donna en 1836, l'Abbé Tresvaux écrit à son tour du P. Verjus :

(1) Lettres édifiantes... par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus (Tome VIII, p. 3 à 132).

« Après son noviciat ses supérieurs l'envoyèrent en Bretagne, où il professa au Collège nouvellement établi à Quimper par la Société. Le célèbre P. Maunoir que M. le Nobletz avait désigné pour son successeur dans les missions, résidait alors dans cette maison : le P. Verjus recueillit de la bouche de ce grand serviteur de Dieu des détails certains touchant le saint prêtre dont il devait écrire la vie ; il trouva également de nombreux matériaux dans le pays même que l'homme apostolique avait évangélisé et à une époque où tous les témoins de ses travaux vivaient encore, puisque ce fut presque immédiatement après la mort de M. le Nobletz, arrivée en 1652, qu'il entreprit son ouvrage. Il ne le fit cependant paraître qu'en 1666. Ce livre fut imprimé à Paris chez François Muguet, de format in-8. La même année il reparut dans le même format, mais sur meilleur papier et avec un assez beau portrait. Un avis placé après la préface annonce que « la première édition ayant été faite en Bretagne, on y a laissé quelques merveilles tout à fait surprenantes, que l'on a retranchées dans celle-ci, parce qu'on l'a faite pour des Provinces où l'on peut dire que la foi est plus rare, et qu'elle n'est pas aidée par la présence des personnes qui peuvent rendre témoignage de ce qui s'est passé parmi elles et à la vue de tout le monde ». Il paraît que cette seconde édition n'a pas existé, que c'est une petite ruse du libraire et seulement un nouveau tirage. Il n'y a que quelques changements dans la préface, du reste la pagination est la même que dans la première, et les faits sont rapportés absolument de la même manière dans l'une et dans l'autre. »

Sur cette question des deux éditions, l'abbé Tresvaux fait erreur. Contrairement à ce qu'il avance, il y eut bien deux éditions distinctes. Non seulement l'avis n'existe, comme il va de soi, que dans celle qui n'est pas destinée à la Bretagne mais la pagination de l'une est différente de celle de l'autre. En outre, la première édition faite pour la Bretagne comporte une épître dédicatoire à « Messeigneurs les très-illustres Evesques de Bretagne », alors que la seconde est dédiée à « Monseigneur Colbert evesque de Luçon ». Enfin, dans l'« Avis au lecteur sur cette seconde édition » que cite Tresvaux, le P. Verjus ajoute : « On a cru pareillement inutile de marquer en marge les noms des témoins qu'il ne serait pas aisé de consulter à Paris, ny dans les autres provinces les plus éloignées de la Basse Bretagne... ». Or ces notes marginales, existent bien réellement dans la première, faite pour la Bretagne.

Ce qui peut prêter à confusion, c'est que ces éditions différentes portent les mêmes dates, approbations des docteurs, 20 septembre 1666 ; privilège du roy, le 19 octobre 1666 ; achevé d'imprimer pour la première fois, 30 octobre 1666.

Le privilège royal a été accordé à François de la Noue, avocat au Parlement de Paris et expéditionnaire en Cour de Rome qui l'a cédé à François Muguet, imprimeur et libraire à Paris. C'est François Muguet qui a imprimé l'une et l'autre des éditions que nous venons de distinguer mais, en ce qui concerne la première, il a cédé une partie du tirage à un de ses confrères parisiens, Jean Cusson, sous le nom duquel il a fait imprimer la page du titre des volumes qu'il lui abandonnait pour la vente, ce qui peut faire croire encore à une autre édition alors que, cette fois, il s'agit bien de la même mais qui comporte, pour un certain nombre d'exemplaires, un nom de libraire différent :

Nous avons donc de la vie de Michel le Nobletz par le P. Verjus : une *première édition*, faite pour la Bretagne, imprimée par François Muguet (Paris 1666) et mise en vente, pour une part sous son nom de

libraire (1) et, pour une autre, sous le nom du libraire Jean Cusson (2) ; une *seconde édition* (3), distincte de la première, imprimée et vendue par François Muguet (Paris 1666) (4).

Cette vie de Michel le Nobletz par le P. Verjus est un document de valeur inestimable tant par ce que nous savons de l'auteur et de ses qualités intellectuelles et morales, qui en font un témoin exceptionnel, que par les renseignements de toute première main qu'il fut à même de recueillir. Le P. Verjus, entré dans la Compagnie de Jésus en 1651, fut envoyé dès 1653 au Collège de Quimper où il demeura jusqu'en 1657. Durant ces quatre années, il fut donc en contact permanent avec le P. Maunoir qui, à cette époque justement, ne s'absenta guère de Quimper et de ses environs puisque, à part quelques « missions » à Tréguier et à St-Brieuc, en 1656 et en 1657, il « missionna » presque exclusivement pendant ce temps en Cornouaille et en Léon et souvent dans les environs immédiats de Quimper : Plonéis, Pont-Croix, Poullan, Ploaré...

Le P. Verjus vécut également avec le P. Pierre Bernard, qui fut, comme le P. Maunoir, le collaborateur et le successeur de Michel le Nobletz. Le 28 Novembre 1654, il put assister, dans cette résidence de Quimper, à la mort de ce P. Bernard qui, dans la soixante-et-onzième année de son âge et à la cinquante-et-unième de son entrée dans la Compagnie, était brusquement rappelé à Dieu « après avoir fait son paquet, le 27 au soir, pour aller en mission le lendemain 28 avec le P. Maunoir » (5).

En 1653, lorsque le P. Verjus arrivait à Quimper, il y avait bien peu de temps que Michel le Nobletz était mort — le dimanche 5 mai 1652 — son souvenir était donc encore vivant et l'on peut croire que le P. Verjus dut l'entendre évoquer bien souvent, dans leur résidence commune, par le P. Maunoir comme par le P. Bernard. En outre, les documents sur Michel le Nobletz étaient abondants : le P. Verjus put les consulter. Voici d'ailleurs ce qu'il en dit lui-même dans sa préface :

« Ce fut ce qui donna à notre saint Prestre un soin si exact et si constant de tenir ce merveilleux journal, dont j'ai tiré les principales instructions pour écrire cette vie. On y voit tant de simplicité et de solidité tout ensemble, tant de lumière et de reconnaissance, tant de zèle et de fidélité que je puis assurer qu'il n'y a personne qui ne fust dans un profond étonnement de trouver tant de prodiges de la grâce dans un seul homme. Ses traites et tout ce qu'il écrivoit étoit plein de bon sens, d'érudition ecclésiastique, et de sentimens très-tendre d'une piété solide. On pourra reconnoître le caractère de son esprit à ses lettres, comme à toutes celles de ses instructions que je rapporte par occasion dans cette vie. »

(1) B. Nle 8° Ln 27, 12.268 A.

(2) B. Nle 8° Ln 27, 12.268 B.

(3) B. Nle 8° Ln 27, 12.268.

(4) De cette seconde édition une réimpression a été faite à Lyon en 1836, qui la reproduit exactement. Cette réimpression en deux volumes comporte un « avertissement de l'éditeur » dont nous avons reproduit un passage. Cet avertissement n'est pas signé mais il ressort qu'il est de l'abbé Tresvaux de ce qu'il écrit lui-même dans la courte notice qu'il place en tête de la vie de Michel le Nobletz par Dom Lobineau. En effet, de l'ouvrage de Dom Lobineau « Vies des Saints de Bretagne », qui avait paru en 1725 (un volume in-folio de 576 pages), l'abbé Tresvaux donna cette fois sous son nom, une nouvelle édition en six volumes (a) et là, au Tome IV, p. 123, nous trouvons ces lignes : « Tiré de sa vie écrite par le P. Antoine Verjus, Jésuite, sous le nom d'Antoine de Saint-André. C'est un ouvrage très bien fait. Un vol. in-8. Paris 1666. Voyez la nouvelle édition que nous avons donnée de cette vie. Deux volumes in-12 Lyon 1836 ».

(a) *Vie des Saints de Bretagne*, nouvelle édition revue et considérablement augmentée. Paris Mequignon Junior (1836-1839) 6 vol. in-8.

(5) Lettre du R. P. Salleneuve au R. P. Provincial, Kimper, 30 Novembre 1654.

Donc, Journal, Traités, Lettres et Instructions de Dom Michel voilà les sources où puisa le P. Verjus pour écrire sa vie, et c'est ce que confirme encore le privilège du roy qui désigne l'ouvrage du P. Verjus « Recueil de la vie de defunt M^{re} Michel le Nobletz, Prêtre, et Missionnaire de Bretagne ; avec plusieurs lettres, mémoires, dépositions de témoins, procès-verbaux, et autres pièces qui ont servi à composer cet ouvrage. »

La vie de Michel le Nobletz par le P. Verjus constitue donc un témoignage aussi direct que possible.

Il convient cependant de recevoir ce témoignage avec quelque prudence. Quand il s'agit de reproduire des textes de Dom Michel, le P. Verjus — et il a la loyauté de nous en avertir lui-même — croit bon de leur donner une forme plus littéraire : voici ce qu'il en écrit dans sa préface :

« On pourra reconnoître le caractere de son esprit [de Dom Michel] à ses lettres, comme à toutes celles de ses instructions que je rapporte par occasion dans cette vie. Mais parce que la sainte négligence qui y paroist, le style peu exact et le langage fort éloigné de celui dont on se sert maintenant en rendroient la lecture d'autant moins utile à plusieurs, que l'elocution leur en paroistroit plus ennuyeuse ; j'ay pris la liberté de changer quelques fois les expressions de ce saint homme ; sans toucher à ses sentiments ; et j'ay conservé toutes ses pensées dans leur entier, avec autant d'exactitude que l'auroit pu faire celui qui n'auroit fait que les traduire en une autre langue. »

En outre, quand il se réfère au journal de Dom Michel, le P. Verjus n'en donne jamais le texte même et ce journal que le P. Maunoir lui communiquait, on peut se demander si ce dernier ne le commentait pas et donc si les faits qui nous sont rapportés sont bien tels que Dom Michel les avait consignés ou s'ils n'ont pas été plus ou moins déformés par le P. Maunoir qui était, nous le savons, porté à l'exagération et qui avait un attrait particulier pour la fantasmagorie et le merveilleux.

Quand on songe qu'au travers du P. Verjus c'est le P. Maunoir qui reste le principal témoin que nous puissions atteindre de la vie de Michel le Nobletz, on voit quelle prudence s'impose au lecteur. Faut-il accepter sans réserve tant de faits extraordinaires qu'on y trouve, quitte à tomber dans l'invraisemblance ? Mais comment faire la discrimination entre ce qui est de l'histoire et ce qui est le fruit de l'imagination ? Il faut tout au moins suivre les règles de prudence que nous donne le P. Verjus lui-même dans sa Préface de « la vie de Monsieur le Nobletz » :

« Bien loin d'estre du sentiment de ceux qui se persuadent qu'il y a de la piété à en donner aux autres en abusant de leur crédulité, et à porter leurs esprits dans l'erreur, pour attacher davantage leurs cœurs à l'Auteur de la Vérité. Je tiens après un grand pape que la fausseté en est plus criminelle quand elle est couverte d'un faux prétexte de piété, qu'il y a de l'impiété même à croire que l'Eglise puisse avoir besoin du mensonge pour établir ses maximes et son autorité. Je sçais bien qu'il est difficile en recherchant les mémoires sur lesquels on veut écrire, de se garantir toujours des tromperies du monde. J'avoue même que la trop grande crédulité naist souvent de la superstition, comme elle l'entretient ensuite, et l'augmente, qu'il est dangereux d'écouter toutes sortes de révélations, que l'esprit de tenebres se transforme souvent en Ange de lumière et que la simplicité grossière des peuples trouve beaucoup plus de faux miracles dans ce qu'elle ne peut concevoir que la vaine subtilité des sçavans, et la sagesse aveugle des libertins ne refuse d'en reconnoître de véritables : Que pour cela même il ne se faut jamais trop fier au bruit commun ; que ce qui se passe par la voix de tout un peuple, ne doit point estre

crû sans de grandes precautions ; et des informations très-exactes ; qu'on voit des tombeaux où l'on a crié plusieurs fois miracle, sans qu'il s'y en soit jamais fait aucun de bien averé ; et qu'enfin suivant la maxime de Tertullien le faux zèle, l'émulation, le soupçon, l'intérêt, et le plaisir que plusieurs trouvent à estre les auteurs d'une nouvelle surprenante, font souvent recevoir les fables au peuple avec plus d'applaudissement, que les veritez les mieux établies. »

II. — LA VIE DE MICHEL LE NOBLETZ PAR DOM LOBINEAU dans les « Vies des Saints de Bretagne » (1)

Nous en avons déjà parlé. Elle n'ajoute rien à la vie de Michel le Nobletz par le P. Verjus qu'elle ne fait que résumer en en modérant le style. Dom Lobineau renvoie d'ailleurs à cette Vie, ajoutant « c'est de là que nous tirerons tout ce que nous avons à dire de notre saint et admirable missionnaire. »

III. — LA VIE DE MICHEL LE NOBLETZ ATTRIBUÉE AU P. MAUNOIR

Malgré que cette vie soit communément et sans discussion attribuée au P. Maunoir, cette attribution nous semble parfaitement gratuite et même tout à fait invraisemblable. Il est facile d'en juger d'après l'histoire de cet ouvrage. Il s'agit d'un manuscrit de plusieurs mains (deux au moins, fort belles d'ailleurs) qui permettent de le dater du milieu ou de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ce manuscrit — qui n'est évidemment qu'une copie — ne porte aucun nom d'auteur, aucune indication d'origine, aucune référence. Il a pour titre « *La Vie de Monsieur le Nobletz, prestre missionnaire, contenant l'idée d'un parfait prestre séculier* » et se divise en deux livres, chacun de trente-trois chapitres, le tout paginé de 1 à 463. Sur la page de garde du début, on trouve : « Ad majorem Dei Virginisque Matriæ Mariæ ad usum Joannis Claudii Mariæ Le Guillou ». Cette même indication se retrouve sur la page de garde de la fin du volume sous cette forme : « Ce livre appartient à Monsieur Respidal Le Guillou, N^{re} royal et procureur au siège de Châteauneuf-du-Faou ». M. Le Guillou, qui exerçait ces fonctions dans la seconde partie du XVIII^e siècle, semble donc avoir été le premier propriétaire de ce manuscrit.

Le second fut M. de Puyferré comme l'indique cette inscription sur la page de garde du début mais au verso : « De Puyferré Curé [c'est-à-dire vicaire] de St-Houardon de Landerneau » suivie des indications suivantes de la main de M. de Kerdanet : « Ce livre m'a été donné par lui, à Lesneven ce 24 septembre 1822 — D. Miorcec de Kerdanet, D. D., Avocat à Rennes 1822 » et plus bas « Ce manuscrit est des plus précieux — à conserver dans ma famille ».

Sur la page 1 du manuscrit, on trouve encore « Ce livre m'a été donné par M. l'abbé de Puyferré, curé de Plouescat, ce 24 septembre 1823 [pour 1822] D. Miorcec de Kerdanet. » et enfin, sur la dernière page (463) : « Ce manuscrit unique m'a été donné par M. G. de Puyferré, curé de Plouescat, à Lesneven, ce 24 sept. 1822. D. Miorcec de Kerdanet, D. D. Avocat à la Cour de Rennes ». Toutes ces mentions étant, comme la première, de la main même de Kerdanet.

C'est en 1895, dans son « *Histoire du Vénérable Serviteur de Dieu Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus* » (2) que le P. Séjourné, de

(1) In-folio. Rennes 1725.

(2) 2 volumes in-8. H. Oudin.

la même Compagnie, donna un état civil à ce manuscrit en l'attribuant au P. Maunoir. Voici comment il le présente :

« Cette vie manuscrite a dû servir de base à la vie de M. le Nobletz, publiée en MDCLXVI par le P. Verjus, qui la suit pas à pas et semble dans une foule de passages n'avoir fait autre chose que de donner à la première une forme plus littéraire. Elle offre cette curieuse particularité que le P. Maunoir y raconte ses propres travaux apostoliques jusqu'en 1664 et les abrite humblement sous le nom de M. de Nobletz, bien que celui-ci fut mort depuis douze ans et eut cessé de missionner les vingt-cinq dernières années de sa vie... Le P. Maunoir a dû y travailler longtemps et la remettre vingt fois sur le métier. Une allusion à ses courses apostoliques de 1641 dont il dit : « il y a quarante ans de cela » nous fait clairement entendre qu'il la retouchait encore en 1680 et ne perdait pas l'espoir de la publier lui-même. »

Peut-on tenir pour valable cette argumentation ?

Notons déjà que l'érudit M. de Kerdanet, qui connaissait admirablement l'histoire ecclésiastique de Bretagne depuis le XVII^e siècle sur laquelle il avait réuni d'importants et de nombreux documents, notamment en ce qui concerne les missions de Michel le Nobletz et du P. Maunoir auxquelles il s'intéressait particulièrement, se garde bien d'attribuer le manuscrit à celui-ci. Il n'en fait même pas la supposition et se contente d'indiquer qu'il est « des plus précieux ».

La Vie publiée par le P. Verjus est de 1666 mais, d'après ce qu'il dit lui-même dans sa préface, il a commencé de l'écrire durant son séjour à Quimper, où il pouvait consulter les différents documents dont il fait état, c'est-à-dire entre 1653 et 1657, trois ou quatre ans seulement après la mort de Dom Michel. Supposer que le P. Maunoir eut alors rédigé la vie que nous rapporte le manuscrit est une hypothèse qui ne peut être retenue. La Vie en question d'ailleurs peut être datée : le P. Séjourné le reconnaît lui-même : elle est de quarante ans après 1641, c'est-à-dire de 1681, quinze ans après la publication de celle du P. Verjus et, nous l'avons vu, plus longtemps encore après son élaboration. Pour ne pas être embarrassé, le P. Séjourné en conclut qu'en 1681 le P. Maunoir retouchait son œuvre qu'il ne cessait de remettre sur le métier mais qu'elle était bien antérieure. On ne voit rien qui puisse permettre cette hypothèse toute gratuite. Quant à cette « particularité », pour parler comme le P. Séjourné, que, dans cette Vie, « le P. Maunoir raconte ses propres travaux apostoliques jusqu'en 1664 et les abrite humblement sous le nom de M. le Nobletz bien que celui-ci fut mort depuis douze ans » c'est pure imagination car on ne trouve rien de ce genre dans le manuscrit en question et pour ce qui est de cette humilité qui consiste à attribuer à d'autres ses propres travaux, même longtemps après leur mort, croyons à l'honneur de P. Maunoir qu'il ne donne pas dans pareil travers. Du reste, écrivant pour les contemporains des faits qu'il rapporte, il devait bien penser qu'ils ne pouvaient se laisser égarer par un semblable procédé. En outre, sur l'activité missionnaire du P. Maunoir, nous avons un document qui, à coup sûr, émane de lui : c'est son *Journal latin*. Or, dans ce Journal, le P. Maunoir ne songe nullement à attribuer à Dom Michel ce qui est de lui et il le prend à son compte en toute simplicité.

Au demeurant, le P. Verjus, nous le savons, était un religieux modeste et désintéressé. C'est sous un pseudonyme qu'il publia sa vie de M. le Nobletz et, même devant le gros succès qu'il obtint, il n'en revendiqua jamais la paternité. Or, le P. Verjus cite ses sources : journal de Dom Michel, ses lettres, ses instructions ; il cite même dans

les notes marginales de l'édition pour la Bretagne, les témoins auxquels il doit certain fait, certain récit et, parmi eux, fréquemment, le P. Maunoir. Comment aurait-il négligé de signaler une vie de M. le Nobletz antérieure à la sienne et à laquelle il eut fait de larges emprunts ?

Il ne faut pas oublier non plus que, d'après son propre témoignage, le P. Maunoir connaissait et utilisait la vie de M. le Nobletz par le P. Verjus (1).

Comment donc expliquer que, connaissant parfaitement le livre du P. Verjus, le P. Maunoir eut continué à retoucher jusqu'en 1681 — comme le prétend le P. Séjourné et comme il est indispensable à sa thèse — le manuscrit d'un ouvrage dont un de ses confrères lui aurait déjà emprunté la substance, pour le livrer à l'impression alors que le dit manuscrit ne présente sur l'œuvre du P. Verjus aucune amélioration ni documentaire, ni littéraire ? Il est vrai que le P. Séjourné a des procédés décisifs pour ne pas laisser de doute à ses lecteurs sur l'attribution qu'il fait au P. Maunoir du manuscrit anonyme. En voici un exemple : dans son Histoire du Vénérable P. Maunoir il cite ainsi le manuscrit :

« Quelques jours plus tard, écrit le P. Maunoir, dans sa Vie de Dom Michel le Nobletz (en note : P. Maunoir, vie manuscrite de Dom Michel le Nobletz, liv. II, ch. XVI, 403), comme si Dieu eût voulu donner une nouvelle preuve de sa divine intervention, j'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portais sur mes épaules un paysan de la Cornouailles. On le reconnaissait facilement à son petit bonnet de laine rouge, à son bragou braz et jusqu'à ses guêtres boutonnées et tous les autres détails du costume breton. » (2)

Il n'y a donc pas de doute : ce récit à la première personne identifie suffisamment le P. Maunoir avec l'auteur du manuscrit. Malheureusement la citation, malgré l'affirmation du P. Séjourné, et le luxe de la référence, est fautive : Voici en effet, ce qu'on trouve dans le manuscrit au passage cité — et il n'y en a pas d'autre sur ce sujet :

« Notre Seigneur LUI fit connaître qu'IL retournerait en Basse-Bretagne pour aller en Mission. Et pour confirmer SA vocation, quelques jours après, IL s'imaginait, en dormant, qu'IL portait sur ses épaules un paysan de Cornouaille. »

Le petit bonnet de laine rouge, et le bragou braz ont disparu, ce qui n'est dommage que pour la couleur du récit mais aussi la transposition à la première personne, ce qui est dommage pour la réputation d'historien du P. Séjourné. Il convient d'ailleurs d'ajouter que le bragou braz, les guêtres boutonnées ; etc... dont ne parle pas la vie manuscrite, faussement citée par le P. Séjourné — non plus que le journal latin des Missions, également cité par le même — sont bien postérieurs au temps du P. Maunoir. Les spécialistes indiquent que la plus ancienne mention du bragou braz dans le manuscrit du P. Maunoir est bien antérieure aux suivantes, mais, comme c'est sur la citation du P. Séjourné qu'ils se

(1) Il a, en effet, écrit en parlant de lui-même, dans sa vie manuscrite de Catherine Daniélou : « La vie de M. le Nobletz ayant été imprimée, le P. Maunoir appliqua ce livre, sur la tête de Catherine auquel temps elle fut guérie sur le champ ». Sans doute le P. Maunoir ne nomme-t-il pas l'auteur de cette vie imprimée de M. le Nobletz mais nous savons qu'il n'y en eut pas d'autre en son temps que celle du P. Verjus et justement la scène que raconte le P. Maunoir se place au début de 1667, durant la grande maladie que Catherine Daniélou fit avant de quitter Douarnenez, au mois de mai de la même année, c'est-à-dire peu après l'impression du Livre (30 Octobre 1666).

(2) Op. cit. I p. 58.

fondent, on voit ce que vaut la référence. Le P. Séjourné aurait dû contrôler son imagination à défaut de ses sources dont il use avec tant de désinvolture.

Que le P. Verjus reflète la pensée du P. Maunoir sur M. le Nobletz, qu'il tienne beaucoup de ce qu'il en rapporte des conversations qu'il eut avec lui, en leur résidence commune de Quimper, c'est plus que vraisemblable. Le P. Maunoir devait être plein de ce sujet : Michel le Nobletz, son initiateur dans l'œuvre des missions, cette œuvre même à laquelle il consacrait toute sa vie. En face de lui, le P. Verjus, débordant d'admiration pour Dom Michel, qui ne devait pas cesser d'interroger son compagnon. Tout cela on peut l'admettre, tout cela s'impose à nous. Tout cela mais rien de plus. Rien qui permette d'attribuer au P. Maunoir l'œuvre que nous rapporte le manuscrit de Kerdanet.

D'où vient donc cette œuvre ? quel est son auteur ? Nous n'en savons rien puisqu'il ne nous est même pas possible d'établir sa correspondance avec l'ouvrage primitif dont ce manuscrit n'est vraisemblablement qu'une copie.

Si nous osions formuler une hypothèse, peut-être pourrions-nous dire qu'il s'agit, contrairement à l'opinion du P. Séjourné d'une œuvre non pas plus ancienne que celle du P. Verjus, mais postérieure à la sienne, qui l'utilise et la suit sinon pas à pas du moins de si près que certains chapitres sont presque identiques. Mais, en utilisant et en suivant généralement le P. Verjus, l'auteur du manuscrit y ajoute parfois un renseignement, un document qu'il a pu recueillir par ailleurs, notamment en son chapitre XXIII du 1^{er} livre, qui constitue, en treize sections, une longue biographie de Marguerite le Nobletz, sœur de Dom Michel, et qui semble bien une addition à un texte primitif dans lequel elle s'encadre mal.

Mais ce qui rend difficile l'utilisation de ce manuscrit c'est que l'auteur ne cite jamais ses sources et, comme, d'autre part, nous ignorons qui il est, nous ne pouvons savoir de quel crédit il est digne. Les citations de documents qu'il fait notamment du journal de Dom Michel, semblent cependant plus complètes et plus précises que celles que nous trouvons dans le P. Verjus et dont celui-ci, selon sa méthode et comme il nous en prévient lui-même, donne plutôt le sens que le texte. C'est très vraisemblablement que l'auteur de la vie manuscrite a pu relever ces textes mêmes dans les archives, encore intactes à son époque de la résidence de Quimper. Il nous indique d'ailleurs lui-même qu'il utilisait le Journal de Dom Michel « qui se garde au collège de Quimper, chez les Pères de la Compagnie de Jésus. »

En conclusion, c'est le P. Verjus seul qui présente avec certitude la tradition primitive relative à Michel le Nobletz et ce n'est qu'avec prudence que nous pouvons utiliser pour ce qu'il a d'original le manuscrit attribué si légèrement au P. Maunoir. (1)

(1) Indiquons que de ce manuscrit M. le Chanoine Pérennes a donné une excellente édition (grand in-8 chez Prud'homme, à Saint-Brieuc 1934). Son but n'étant que de livrer à l'impression le manuscrit « des plus précieux » conservé dans la bibliothèque de Kerdanet et de répandre la vie de Michel le Nobletz non de faire œuvre critique, il suivit la tradition créée par le P. Séjourné et intitula sa publication : *La vie du vénérable Dom Michel le Nobletz par le vénérable Père Maunoir*. Si l'œuvre de M. Pérennes est des plus louables et très bienfaisante il serait regrettable cependant qu'elle contribuât à accréditer une hypothèse sans fondement.

IV. — LA VIE DE MICHEL LE NOBLETZ PAR LE VICOMTE HIPPOLYTE LE GOUVELLO (1)

C'est un ouvrage composé avec amour qui est sans doute celui qui, de nos jours, a le plus contribué à faire revivre le grand missionnaire breton, l'œuvre du P. Verjus et celle attribuée au P. Maunoir étant devenues d'une lecture un peu difficile. Mais le Gouvello, qui ne fait que compiler ces deux œuvres pour les moderniser, n'apporte rien de nouveau pour l'histoire de Michel le Nobletz.

V. — Encore qu'il ne s'agisse pas d'une vie de Michel le Nobletz, nous ne pouvons passer sous silence le volume de M. le Chanoine Kerbirou : *Les Missions bretonnes* (1) dont une partie appréciable est consacrée à Dom Michel. C'est une œuvre remarquable. Par ses intuitions autant que par sa connaissance approfondie du sujet, M. Kerbirou, qui a toutes les qualités d'un grand historien, a, sur plus d'un point, renouvelé la question et éclairé bien des obscurités.

Ferdinand RENAUD.

(1) *Un apôtre de la Bretagne au XVIII^e siècle. Le Vénérable Michel Le Nobletz* (1577-1652), in-12 (1898) Retaux.

(2) *Les Missions bretonnes — Histoire de leurs origines mystiques*, in-8 de 260 pages (1933), Brest.



La vie de Michel Le Nobletz attribuée au P. Maunoir

(Réponse à la question 198)

M. FERDINAND RENAUD a publié, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* — livraison novembre-décembre 1949 — des aperçus parfois très personnels sur les différentes biographies du Vénérable Dom Michel Le Nobletz.

Ce qu'il dit de l'une d'entre elles a retenu l'attention de beaucoup de lecteurs et a suggéré pas mal de réflexions. Qu'on veuille bien nous permettre d'en exposer quelques-unes.

Il s'agit de la *Vie de Monsieur Le Nobletz, prestre missionnaire, contenant l'idée d'un parfait prestre séculier*, venue jusqu'à nous par un manuscrit dit de Lesneven, qui ne porte ni date ni nom d'auteur, propriété de la famille de Kerdanet, et qui n'est lui-même qu'une copie d'un texte introuvable.

Peut-on prudemment affirmer que ce texte original est l'œuvre du P. Maunoir? Telle est la question.

Deux réponses s'offrent à nous. L'une toute récente, celle de M. Ferdinand Renaud : il est impossible de savoir qui est l'auteur de ce texte; mais l'attribution qui en est faite au P. Maunoir « nous semble parfaitement gratuite et même tout à fait invraisemblable ». L'autre, celle retenue jusqu'ici par l'ensemble des critiques et particulièrement par le P. Séjourné : « à n'en pas douter, la Vie de Dom Michel Le Nobletz est l'œuvre du P. Maunoir ». De ces deux opinions, laquelle est la plus satisfaisante?

Nous dirons dans les lignes qui suivent : 1° qu'aucune raison n'est apportée qui rende invraisemblable l'attribution de la Vie de Dom Michel au P. Maunoir; et 2° que de nombreuses raisons semblent exiger que le P. Maunoir soit l'auteur de cette vie.

Mais pour que, adversaires, nous arrivions à nous comprendre et finalement, peut-être, à nous entendre, il semble nécessaire de convenir : 1° que le manuscrit de Lesneven n'est qu'une copie; et 2° qu'il reproduit fidèlement l'original. Y aurait-il chez M. Renaud quelque hésitation à admettre ces deux points? Voyez son article p. 464. « D'où vient cette œuvre? Quel est son auteur? Nous n'en savons rien puisqu'il ne nous est même pas possible d'établir sa correspondance avec l'ouvrage primitif dont le manuscrit n'est vraisemblablement qu'une copie. »

Cette remarque faite, entrons dans le débat.

AUCUNE RAISON N'EST APPORTÉE QUI RENDE INVRAISEMBLABLE L'ATTRIBUTION DE LA VIE DE DOM MICHEL AU P. MAUNOIR

Cette invraisemblance, M. Renaud est le premier écrivain qui l'ait soutenue, croyons-nous. Pesons donc les raisons qu'il met en avant pour l'appuyer.

a) L'histoire de l'ouvrage.

Que le P. Maunoir ne soit pas l'auteur de la Vie de Dom Michel, « il est facile, nous dit-on, d'en juger d'après l'histoire de l'ouvrage » (art. cit. p. 461). Et l'on nous détaille l'histoire de l'ouvrage. Mais si étrange que la chose puisse paraître, l'ouvrage dont on nous parle est la copie de Lesneven! Et que nous importe pour le moment l'histoire de cette copie, si intéressante soit-elle? Ce qui nous occupe, c'est le texte primitif. Or, la copie et son histoire n'en disent absolument rien. Aucune donnée ne nous arrivant d'ailleurs, nous ne savons pas où il a été copié, comment il se présentait, d'où il venait, ce qu'il est devenu. Alors?

L'histoire de l'ouvrage ne conclut certainement pas contre le P. Maunoir, pour la bonne raison que l'ouvrage n'a pas d'histoire.

b) Impossibilité pour le P. Maunoir d'avoir écrit une vie de Dom Michel entre 1652 et 1657.

« Supposer que le P. Maunoir eût alors [1657] rédigé la vie que nous rapporte le manuscrit est une hypothèse qui ne peut être retenue » (art. p. 462).

Et pourquoi donc cette hypothèse ne peut-elle pas être retenue? N'est-il pas très vraisemblable que le P. Maunoir se soit empressé de rassembler et de consigner ses souvenirs dès la mort de son maître très cher? Dom Michel meurt en 1652. En cinq années, le P. Maunoir a pu non seulement recueillir des documents, mais les coordonner. Je dirai plus : personne ne trouverait étrange que, du vivant même de Dom Michel, objet pour lui d'une sorte de culte, le P. Maunoir eût écrit à son sujet de nombreuses pages.

Il faut encore ajouter que, même dans l'hypothèse où la rédaction du manuscrit aurait été achevée après 1657, le P. Verjus, qui imprimait son ouvrage en 1666, aurait encore pu la mettre à profit.

Il ne semble pas téméraire d'affirmer que le P. Maunoir a pu communiquer par écrit des documents au P. Verjus après 1657. Le contraire aurait de quoi surprendre.

Nous n'admettons pas comme dogme intangible que la Vie du P. Verjus a précédé le manuscrit; à nos yeux, c'est là un apriorisme. On devrait démontrer et l'on se contente d'affirmer.

c) L'attribution de la Vie manuscrite de Dom Michel au P. Maunoir remonte seulement à 1895; et elle vient du P. Séjourné.

« C'est en 1895... que le P. Séjourné... donna un état civil à ce manuscrit en l'attribuant au P. Maunoir. » (Art. p. 461.)

Cette affirmation est l'inexactitude même; et je le prouve. Le pape Pie IX, le 21 janvier 1875, promulgua un décret autorisant l'introduction de la Cause de Béatification du P. Maunoir, mais avec cette Clause : « Défense expresse d'aborder la question de l'héroïcité des Vertus du Serviteur de Dieu avant d'avoir rassemblé et examiné ses écrits » (*Historia Causæ*, p. 72). Or, les écrits, au nombre desquels se trouve la Vie de Dom Michel, étaient rassemblés au moins à la fin de 1889, puisque, le 21 décembre 1889, on en commençait le Procès qui devait se terminer le 14 juin 1890, dans la chapelle du palais épiscopal de Mgr Lamarche, évêque de Quimper.

Les juges du Procès des écrits Maunoir (1889-1890) se sont donc prononcés officiellement : ils ont admis que la Vie de Dom Michel était bien l'œuvre du P. Maunoir. Et donc l'état civil lui a été donné *indépendamment* du P. Séjourné. Dire le contraire est une erreur; et affirmer que cet état civil date de 1895 est une autre erreur, puisque, dès 1890, il était communiqué à Rome.

d) *L'opinion de M. de Kerdanet.*

« L'érudit M. de Kerdanet... se garde bien d'attribuer le manuscrit à celui-ci [Maunoir]. Il n'en fait même pas la supposition et se contente d'indiquer qu'il est « des plus précieux » (art. p. 462).

En bonne logique, que conclure de ce fait que M. de Kerdanet n'attribue pas le manuscrit au P. Maunoir? Rien du tout. Il ne l'attribue à aucun autre auteur. Il n'émet aucune hypothèse. Mais l'attention à part qu'il lui accorde est bien suggestive, croyons-nous. A ses yeux, le manuscrit qu'il possède (et qui n'est qu'une copie) est « des plus précieux »; il est « à conserver dans sa famille » (art. p. 461). Aurait-il employé ces termes s'il avait pensé que, au fond, sa famille, en gardant ce document, ne posséderait qu'une assez mauvaise copie du P. Verjus, avec, ici ou là, une quelconque « addition à un texte primitif dans lequel elle s'encadre mal »? (art. p. 464). Non, certes, ce ne pouvait être là l'opinion de M. de Kerdanet. Ce manuscrit « des plus précieux » était pour lui plus que l'œuvre d'un amateur en mal de transcription, assez patient pour copier des centaines de pages, mais ne remarquant pas, lorsqu'il s'écartait des phrases qu'il avait sous les yeux, que sa prose était loin de valoir celle qu'il négligeait.

M. Renaud a opté pour cette manière de voir. Libre à lui.

e) *Le manuscrit est de 1681.*

« La vie en question d'ailleurs peut être datée : le P. Séjourné le reconnaît lui-même; elle est de quarante ans après 1641, c'est-à-dire de 1681, quinze ans après la publication de celle du P. Verjus. » (Art. p. 462.)

Cette indication de la date 1681 a une importance particulière pour la thèse de M. Renaud qui veut à tout prix que la vie manuscrite ne soit, en somme, qu'une reproduction assez banale de l'ouvrage du P. Verjus.

S'il était prouvé que le manuscrit est de 1681, la cause serait jugée. Mais, hélas !

Au chapitre « dix-neufiesme » de la vie manuscrite, p. 433, l'auteur a bien écrit : « Il y a quarante ans que dans toutes les maisons, sur les rues et aux champs, on n'entend autres chansons que ces louanges de

Dieu... », faisant allusion à la mission donnée à Douarnenez, en 1641. Il écrit donc cette note en 1681. Mais il ne s'ensuit pas qu'il compose son ouvrage — sa Vie de Dom Michel — en 1681. Si l'on admet que l'auteur de la Vie est le P. Maunoir, tous comprendront qu'il ait ajouté quelques lignes à son œuvre déjà rédigée, signalant avec complaisance les fruits d'une mission datant de quarante ans. C'est très humain, cela.

Quant à dire que le P. Séjourné reconnaît 1681 comme date de la composition du manuscrit, ce n'est pas sérieux. Lisez (Séjourné, II, p. 225) : « Une allusion [de Maunoir] nous fait clairement entendre qu'il la retouchait [la vie de Dom Michel] encore en 1680 (*sic*) et qu'il ne perdait pas l'espoir de la publier lui-même. » Retoucher n'est pas composer.

L'examen de l'article de M. Renaud pourrait se prolonger, mais nous croyons en avoir signalé les points les plus saillants, et il semble qu'en parfaite loyauté, tout lecteur est en droit de conclure avec assurance : aucune raison n'est apportée qui rende invraisemblable l'attribution de la Vie de Dom Michel au P. Maunoir, car l'histoire du manuscrit de Lesneven ne dit absolument rien de l'original qui seul est en jeu : le P. Maunoir a eu, certes, le temps (quatorze ans) de composer la vie manuscrite et de la remettre entre les mains du P. Verjus avant que celui-ci eût édité son ouvrage; « l'état civil » du manuscrit n'a pas été donné par le P. Séjourné et il remonte au-delà de 1895; M. de Kerdanet ne dit rien de la question en litige; le manuscrit a très bien pu être retouché en 1681, bien que rédigé des années et des années auparavant.

Essayons maintenant de montrer que l'attribution du manuscrit au P. Maunoir repose sur un fondement solide.

II

RAISONS QUI SEMBLENT EXIGER QUE LE P. MAUNOIR SOIT L'AUTEUR DE LA VIE DE DOM MICHEL LE NOBLETZ

Nous serions porté à croire que M. Renaud a négligé un peu plus qu'il ne fallait de se pencher sur la source capitale des renseignements et de l'interroger : il a pensé, écrit, sans être suffisamment soutenu et guidé par le texte lui-même du manuscrit qui pouvait le renseigner sur son origine.

Une lecture attentive y relève en effet des attitudes, des réflexions, des particularités, et même des états d'âme qui ne conviennent qu'à une seule personne; d'autre part, on y rencontre tout un ensemble de signalements très caractéristiques, une manière de s'exprimer qui s'apparente avec d'autres écrits signés, des observations qui n'ont pu être faites que par cette seule même personne; enfin, certains indices éliminent telle ou telle autre auxquelles on a pu d'abord penser.

Le P. Séjourné a fait ce travail de recherches et nous en livre le résultat dans la notice placée en tête de la copie du manuscrit de Lesneven qu'il a faite de sa propre main. Nous ne pouvons mieux faire que de le citer textuellement.

Après avoir brièvement rappelé comment se situe le document en

question, il dit (et M. Renaud connaît certainement cette notice, bien qu'il ne l'ait pas signalée) :

« Ce manuscrit n'est point un autographe, mais une copie de diverses mains et qui semble être de la moitié du XVIII^e siècle. On en connaissait depuis longtemps l'existence et je l'avais vu moi-même à Lesneven en 1887, mais ce n'est que depuis que s'instruisent les causes de Dom Michel Le Nobletz et du Vén. P. Maunoir qu'on a permis d'en tirer des copies.

« Le manuscrit est anonyme, mais, à n'en pas douter, il est l'ouvrage du Vén. Julien Maunoir, qui se trouve ainsi avoir été le premier historien de Dom Michel Le Nobletz.

Voici les raisons qui le prouvent :

1° L'auteur est un jésuite, puisque chaque fois qu'il a l'occasion de parler de la C^{ie} de Jésus il l'appelle notre Compagnie ;

2° Son récit, surtout celui des missions de la Basse-Bretagne de 1640 à 1652, est très circonstancié et dénote un témoin oculaire. Sa parfaite conformité avec le Journal latin des Missions du Vén. P. Maunoir fait penser à l'identité d'origine ;

3° L'auteur a vécu dans la familiarité de son héros comme le prouvent ces locutions : « le P. Michel me dit un jour », p. 143. « J'ai appris de son frère » (il parlait de Marguerite Le Nobletz), p. 208-209. « Je ne mettrai rien que je n'ai lu écrit de sa propre main », p. 280, etc., etc...

4° L'auteur savait le breton, et le montre en recourant à cette langue un certain nombre de fois ;

5° Non seulement l'auteur a écrit avec la piété et la simplicité qu'on remarque dans les écrits connus du Vén. P. Maunoir, mais la nature de la composition est la même. Ce sont des répétitions et des redites assez multipliées, des inversions de faits assez fréquentes, c'est le même style, ce sont les mêmes phrases sans fin, souvent les mêmes expressions : « j'avais oublié de dire », p. 300. « Il est à naître qui ait vu un seul huguenot natif de cet évêché », p. 220.

6° Nul si ce n'est le Vén. P. Maunoir n'a pu parler comme le fait l'auteur des sentiments intérieurs de Dom Michel, p. () (sic), des sentiments intimes du P. Maunoir et des événements qui touchent sa vie privée ;

7° Chose étrange, l'auteur a consacré la moitié de son travail à mettre sur le compte de Dom Michel Le Nobletz les fruits de salut produits par les missions du Vén. P. Maunoir.

De tout cela résulte une sorte de certitude morale que l'auteur anonyme de la vie de M. Le Nobletz n'est autre que son successeur, c'est-à-dire le Vén. P. Maunoir.

L'auteur ne peut être le P. Pierre Bernard, de la C^{ie} de Jésus, premier compagnon d'apostolat du Vén. P. Maunoir et grand ami de Dom Michel, puisqu'il est mort en 1654 et que le récit anonyme se prolonge jusqu'en 1664.

Ce n'est pas non plus le P. Verjus (de S. André) auteur de la vie imprimée de Dom Michel et esquissant un premier essai de Dom Michel, car il déclarait n'avoir pas connu M. Le Nobletz.

Serait-ce quelque ecclésiastique séculier ? On n'en connaît pas qui ait vécu assez longtemps dans l'intimité de Dom Michel pour pouvoir reproduire tout ce qui est raconté dans le manuscrit.

Enfin le fait annoncé par l'auteur anonyme qu'il a écrit la vie de Dom Michel Le Nobletz sur les documents recueillis par le tribunal chargé de l'enquête sur ses miracles, tribunal dont le Vén. P. Maunoir était membre, attire naturellement l'attention sur le Vén. quand il s'agit de fixer l'auteur de la vie manuscrite.

Il est très certain, en effet, que la vie manuscrite a servi de base à la vie publiée par le P. Verjus qui le suit pas à pas et semble en bien des passages n'avoir fait autre chose que de donner à la première une forme plus littéraire.

Malheureusement le manuscrit autographe n'a pas été retrouvé. Le sera-t-il

jamais ? Ces preuves, empruntées en partie à une lettre de M. Mengant, recteur de Locmaria-Plouzané, ancien professeur au Grand Séminaire de Quimper (5 février 1890), en partie aussi le résultat des études que j'ai faites du manuscrit et des autres ouvrages du P. Maunoir, ont été pour la plupart apportées au Tribunal constitué pour l'instruction au Processus diligentiarum.

Quimper 19 juillet 1890. Signé Xav. Aug. Séjourné s. j., Vice-Postulateur de la Cause du Vén. P. Maunoir. »

Voilà la question traitée à fond, examinée sous ses angles divers ; et il semble difficile d'échapper à la conclusion qui est proposée parce que les raisonnements qui l'établissent reposent sur le texte du manuscrit ; ils forment un tout ; leur convergence nous éclaire et montre le P. Maunoir de préférence à tout autre.

Avec le P. Séjourné, avec M. Mengant, avec les juges du Tribunal de 1889-1890, avec MM. les chanoines Pérennès et Kerbiriou, tous deux très au courant de l'histoire religieuse du Finistère au XVII^e siècle, nous admettons donc que le P. Maunoir est l'auteur de la « Vie de Monsieur Le Nobletz, prestre missionnaire ». Certitude morale très solidement fondée.



Nous aurions souhaité terminer ici nos remarques ; mais M. Renaud nous attire, à notre grande surprise, sur un autre terrain. Lui-même l'a abordé, textes en main, cette fois. Deux textes qui vont prouver, révélation inattendue, la déloyauté du P. Séjourné historien ! Voyez la manœuvre de ce Père. Pour se tirer d'affaire et assurer le triomphe de ses idées préconçues, il a vraiment des « procédés décisifs » : il n'hésite pas à fausser une citation et à inventer une histoire. A preuve donc, deux textes : l'un, du manuscrit de Lesneven ; l'autre, du P. Séjourné lui-même. Votre opinion sera faite quand vous les aurez comparés, en vous rappelant bien que le P. Séjourné prétend reproduire le manuscrit.

MANUSCRIT. « Notre Seigneur lui fit connaître [au P. Maunoir] qu'il retournerait en Basse-Bretagne pour aller en mission. Et pour confirmer sa vocation, quelques jours après, il s'imaginait en dormant qu'il portait sur ses épaules un paysan de Cornouaille. » (Vie manuscrite, p. 403 et article, p. 463.)

SÉJOURNÉ... « J'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portait sur mes épaules un paysan de Cornouaille. On le reconnaissait facilement à son petit bonnet de laine rouge, à son bragou braz et jusqu'à ses guêtres boutonnées et tous les autres détails du costume breton. » (I p. 58 et article p. 463.)

(Nous pourrions faire remarquer à M. Renaud qu'il a omis quelques mots du texte original du manuscrit dans sa transcription ; mais passons.)

Il explique : remplacer la troisième personne « il » (il retournerait, il s'imaginait, il portait) par la première personne « je » (j'eus un songe, je portais), c'est commettre un faux : « La citation est fautive. » Et ici, le faussaire — le P. Séjourné — aggrave son cas. Emporté par son imagination, il forge une histoire de bonnet rouge et de culotte bouffante (bragou braz). Ce bonnet, ce bragou, il n'en est pas question dans le manuscrit. Ils sont fabriqués de toutes pièces, c'est le cas de le dire. Le P. Séjourné a menti, puisque mentir, c'est dire ce que l'on sait être faux dans le but de tromper.

Expédients inqualifiables. Et M. Renaud de prononcer gravement : « C'est dommage pour la réputation d'historien du P. Séjourné » (art.

p. 463). « Le P. Séjourné aurait dû contrôler son imagination, à défaut de ses sources dont il use avec tant de désinvolture » (art. p. 463). Il s'indigne de ces « procédés » si « décisifs » qu'ils puissent être pour faire adopter une opinion.

Nous aussi, indignons-nous en présence de la fausseté et du mensonge; mais, avant de nous laisser gagner par le mépris et la pitié dédaigneuse, allons aux sources, voyons les textes.

Que nous disent-ils? L'imprudence de M. Renaud, une sérieuse imprudence. C'est lui qui se trouve en défaut et ses accusations sentencieuses tombent dans le vide.

Je le prouve. Voyez Séjourné I, p. 58, note 2 : une première référence à la vie manuscrite; et une deuxième référence au *Journal latin des Missions*, p. 14. M. Renaud n'a pas tenu compte de cette seconde référence. Omission vraiment regrettable et dommageable.

Pour lui faciliter son examen de conscience et pour éclairer le lecteur, nous allons mettre en regard le texte même du Journal Latin et le texte du P. Séjourné.

JOURNAL LATIN

Dum ex hoc morbo decumberem somniabam impositum humeris Cornubiensis hujus diæceseos rusticum, cum galeriolo suo rubro et cætera indutum more illorum qui rura nostra incolunt.

SÉJOURNÉ

...j'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portais sur mes épaules un paysan de Cornouaille. On le reconnaissait facilement à son petit bonnet de laine rouge, à son bragou braz et jusqu'à ses guêtres boutonnées et tous les autres détails du costume breton.

Chacun le voit : le texte latin a simplement été traduit. Le P. Séjourné en donnait la référence. Nous y trouvons la première personne (decumberem, somniabam), Séjourné n'a donc pas fait de citation fausse. Nous y voyons le bonnet rouge (cum galeriolo suo rubro). Séjourné n'est donc pas un menteur.

Mais le bragou? Avouons qu'il reste modestement voilé sous l'appellation générale « et cætera indutum more illorum qui rura nostra incolunt » Mais il y est certainement. Pour s'en convaincre, il n'est que de consulter O. L. Aubert. *Les costumes bretons, leur histoire...* (St-Brieuc) :

« Le petit bonnet rouge, le brazou braz et les guêtres boutonnées... caractérisent le vêtement ordinaire des campagnes à cette époque (xvii^e siècle). Vêtement qui demeura immuable jusqu'à la Révolution... » (p. 16). « Il existe en Bretagne de nombreux groupes représentant saint Yves entre le riche et le pauvre... Le pauvre porte le bragou ». (p. 17).

Or, nombre de ces statues sont des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles.

Terminons. Séjourné est donc véridique. Son procédé? Aller au document, l'interroger toujours, par la critique interne l'exploiter objectivement, montrer les perspectives qui en surgissent et se déploient dans la lumière. Ce procédé est décisif, en effet.

M. Renaud fera paraître bientôt, sans doute, une vie du Vénérable Dom Michel Le Nobletz. Nous y applaudissons d'avance, sûrs d'y retrouver ce procédé, le seul décisif.

Emile LE PROVOST.

Gobineau et la Bretagne

(réponse à la question 219)

I

NÉ en 1816, près de Paris, Arthur de Gobineau a été élevé en France jusqu'à 14 ans. En 1830 sa mère et son précepteur l'emmènent en Suisse où il entre au collège de Brienne où les cours étaient faits en allemand et où il prend goût aux langues orientales. En 1832, son père le fait venir à Lorient où, sous sa direction, il continue ses études orientales mais où il étudie aussi, nous dit-on, les coutumes celtiques et l'histoire de l'Armorique. Mais en 1835 il repart pour Paris.

Il s'est intéressé aux questions régionalistes puisque, en 1848, il fonde la *Revue Provinciale* avec Louis de Kergorlay et y écrit des articles sur la Décentralisation. En 1911, Tancred de Visan a publié sur lui dans la *Revue Bleue* un article intitulé *Un ancêtre du régionalisme : le comte de Gobineau* (26 août).

Sur les points de contact entre Renan et Gobineau, je relève plusieurs faits dans sa bibliographie. En 1922 (21 juillet), dans la *Revue de la Semaine*, Jacques de Lacrételle écrit un article sur Renan et Gobineau. Autre article le même jour dans le *Temps*, par Paul Sunday : Renan et Gobineau ; le 26 juillet, une note anonyme dans l'*Œuvre* : Renan s'est-il inspiré de Gobineau ?

En 1922, Tancred de Visan publie encore dans la *Revue du Lyonnais* un article sur Gobineau, précurseur du régionalisme. Ce que je ne vois pas, c'est d'article sur Gobineau et la Bretagne. Peut-être trouverait-on quelque chose dans la conférence qu'Alphonse de Chateaubriand a prononcée à Nantes sur Gobineau en février 1925 ; il en a fait une autre en 1926 sur Gobineau à Versailles.

M. K.

II

ON publie en ce moment dans *La Table Ronde* la correspondance inédite de Gobineau à son amie la comtesse de la Tour. Il m'a paru intéressant de vous découper un passage curieux où l'on voit la tendance germanique de Gobineau et qui nous

La vie de Michel Le Nobletz attribuée au Père Maunoir

(Réponses à la question 198)

NOTE DE LA N.R.B.

Nos lecteurs ont suivi, avec un vif intérêt, dans les colonnes de la N.R.B., les phases du conflit qui opposait deux de nos plus brillants érudits, M. l'abbé Renand et le R.P. Le Provost sur un point très précis — mais très minime — d'histoire bretonne :

Est-ce le R.P. LE MAUNOIR qui a écrit le manuscrit anonyme de la vie du R.P. LE NOBLETZ ? N'est-ce pas lui ?

De part et d'autres, les arguments sont sérieux ; aucun n'est décisif. Comme cette polémique ne peut se prolonger et risque de nous éloigner du sujet posé par la question, nous avons demandé aux deux auteurs de condenser leurs arguments derniers, en deux réponses et contre-réponses qui leur ont été mutuellement communiquées. Nous les publions aujourd'hui.

Nos lecteurs pourront ainsi se faire une opinion personnelle, en connaissance de cause, et la rubrique sera close !

N. D. L. R.

DANS la N. R. B. de Mai-Juin 1950, le R. P. Le Provost, que je n'avais pas mis en cause, a consacré un article aux pages que la Revue m'avait fait l'honneur de publier dans son numéro de Novembre-Décembre 1949.

Dans cette réfutation (?) pour laquelle, malgré tant de démarches et de sollicitations, le R. P. ne trouva, en fin de compte, que sa plume à utiliser, j'aurais aimé rencontrer plus de sérénité.

Mais puisque le R. P. m'invite charitablement à faire mon « examen de conscience » pour me guérir de ma « sérieuse imprudence » et corriger mes « accusations sentencieuses », je ne puis me dérober à son invitation. Voyons d'abord quelques détails :

1°) le R. P. Le Provost me reproche de raisonner sur le manuscrit de Lesneven et non sur l'ouvrage dont il n'est qu'une copie. « Que nous importe, écrit le R. P., l'histoire de cette copie... Ce qui nous occupe, c'est le texte primitif. » Mais n'est-ce pas oublier qu'on ne connaît l'ouvrage en question que par cette unique copie ?

2°) Le R. P. me reproche d'avoir déclaré que ce fut le P. Séjourné qui, le premier, donna en 1895, un état civil à ce manuscrit. Il prétend que les juges des écrits du P. Maunoir se sont prononcés officiellement pour l'attribuer à celui-ci.

Mais les juges des écrits n'eurent pas à se prononcer sur l'at-

tribution du manuscrit de Lesneven qui leur fut présenté sans nom d'auteur. Et ils ne l'ont pas fait.

Le procès sur les vertus de Michel Le Nobletz est encore plus caractéristique en ce sens : ce sont bien les juges de ce tribunal qui auraient dû étudier le problème que pose la vie manuscrite quant à son auteur car, si cette vie était du P. Maunoir, ils auraient eu un témoin de première main pour tout ce qui concerne Dom Michel. Or la question n'est même pas soulevée. Bien mieux, toute une correspondance en fait foi, les juges n'ont aucune opinion sur l'auteur de la vie manuscrite, ni le savant Chanoine Peyron, ni M. Languinou, vice-postulateur de la cause, ni M. Mengant. Et même c'est au P. Verjus que ces deux derniers rattachent la vie manuscrite (lettre du 26 Novembre 1888) jusqu'à ce que le P. Séjourné en ait fait l'œuvre du P. Maunoir. Et par surcroît, le P. Séjourné lui-même, dans plusieurs lettres à M^{les} de Kerdanet, s'attribue le mérite d'avoir « maintenant » identifié l'auteur de la vie manuscrite. C'est à la suite de ses affirmations péremptoires que chacun adoptera sa thèse, mais la S. Congrégation des Rites ne la confirme nullement. Quand, en conclusion de l'enquête, dans le Summarium additionale (1), elle veut donner un résumé de la vie de M. Le Nobletz, c'est de l'ouvrage du P. Verjus qu'elle le tire et non de la vie manuscrite, malgré l'attribution si fréquente qui en est faite au P. Maunoir dans les déclarations des témoins se référant au P. Séjourné.

Et cependant, si elle avait considéré que le P. Maunoir était l'auteur de cette vie n'aurait-elle pas trouvé là un témoin plus immédiat que ne l'est le P. Verjus ?

3°) Tous les auteurs sont contre moi, prétend encore le R. P. Le Provost, pour affirmer que le P. Maunoir est bien l'auteur de la vie manuscrite. Or, tous ces auteurs, que cite le Révérend Père, se ramènent au seul P. Séjourné — dont l'opinion est justement en question. Ils n'ont, en effet, jamais prétendu résoudre, ni même étudier la question : ce n'est toujours que d'après le P. Séjourné qu'ils attribuent la « Vie manuscrite » au P. Maunoir.

Je n'ignore pas que le dit P. Séjourné a essayé d'établir sa thèse dans un document que le R. P. me reproche de ne pas avoir signalé. Je dis tout de suite que, si je ne l'ai pas fait, c'est à dessein, pour la réputation du P. Séjourné.

Voici, en effet, ses arguments :

1°) « L'auteur est un jésuite puisque, chaque fois qu'il a l'occasion de parler de la Compagnie de Jésus, il l'appelle *NOTRE compagnie* ». Cela prouverait que l'auteur de la vie manuscrite est un jésuite, ce que je crois volontiers. Mais que ce soit un jésuite, cela trouve-t-il que ce soit le P. Maunoir ? Ce qui est plus grave, c'est que nous retrouvons ici les procédés dont le P. Séjourné est vraiment trop coutumier : il dit, je viens de le citer, que *chaque fois* que l'auteur parle de la Compagnie de Jésus il l'appelle *notre compagnie*. Or, l'auteur cite 84 fois la *Compagnie de Jésus* et on ne trouve que deux fois, deux seules fois, *notre Compagnie* !

2°) « L'auteur savait le breton et le montre en recourant à cette langue un certain nombre de fois ». Ce n'est pas sérieux : les 13 citations bretonnes de la « Vie manuscrite » ne sont que de courtes phrases, souvent des sentences, que tout le monde est à même de reproduire et que, du reste, le P. Verjus lui-même reproduit en partie dans sa vie de Michel

(1) Summarium additionale — Romae ex typographia pontificia. 1912.

Le Nobletz tout en déclarant ne pas savoir le breton. Et encore une fois : cela suffirait-il à identifier le P. Maunoir ? N'y avait-il que lui, même parmi les jésuites, à savoir le breton ?

3°) L'auteur, dit encore le P. Séjourné, emploie des locutions qui prouvent sa familiarité avec Michel Le Nobletz. Et il cite :

a) « *Le P. Michel me dit un jour* » (édition Pérennès P. 115). Or on peut d'autant moins attribuer ce style personnel du rédacteur au P. Maunoir que, dans la même page, dix lignes plus haut, on trouve : « Le P. Maunoir de la Compagnie de Jésus a ouï dire.... »

b) « *J'ai appris de son frère* » (en parlant de Marguerite Le Nobletz) (édit. Pérennès p. 156). Mais visiblement l'auteur, introduit là, une série de documents relatifs à Marguerite Le Nobletz (j'ai appris de son frère... ; j'ai appris... au rapport de...) étrangers au texte primitif, qui trouvaient parmi les papiers conservés à la résidence de Quimper auxquels se réfère le rédacteur.

c) « *Je ne mettrai rien que je n'ai tu écrit de sa propre main.* » Mais je n'ai jamais cessé de le dire : l'auteur de la « Vie manuscrite », avait sous les yeux tous les manuscrits conservés à Quimper qu'il insérerait dans la vie écrite par le P. Verjus, trame de celle que nous donne le manuscrit.

d) « *etc... etc...* » et ici toujours le procédé du P. Séjourné car il n'y a pas d'etc... possible : les trois citations qu'il fait sont les seules qu'il ait pu trouver.

Et voilà pourquoi j'avais eu la charité de ne pas faire état de ce document.

Mais arrivons au faux commis par le P. Séjourné et dont aucun raisonnement ne peut faire que ce ne soit pas un faux caractérisé.

Le P. Séjourné indique, il est vrai, dans sa vie du P. Maunoir que le « Journal latin des missions » relate la même scène que le manuscrit de Kerdanet, mais c'est ce manuscrit seul que cite le P. Séjourné. D'ailleurs, si le R. P. Le Provost avait cité correctement le P. Séjourné, comme je l'ai fait moi-même, sans supprimer une incidente qui l'embarrasse, il aurait bien été obligé d'en convenir. Voici, en effet, ce qu'écrit le P. Séjourné : « Quelques jours plus tard, écrit le P. Maunoir, dans sa vie de Dom Michel Le Nobletz (Pourquoi le R. P. Le Provost a-t-il supprimé ces mots ?), comme si Dieu eût voulu donner une nouvelle preuve de sa divine intervention, j'eus un songe extraordinaire. Il me semblait que je portais.... etc...., et tout le passage est ainsi mis à la première personne pour pouvoir attribuer le manuscrit au P. Maunoir lui-même alors que la scène s'y trouve relatée à la 3^e personne : *Lui* et *Il* et non plus *je*. Il faut donc bien admettre que le P. Séjourné a sciemment faussé le texte qu'il cite pour pouvoir attribuer la vie manuscrite au P. Maunoir. Faut-il en conclure qu'alors « *le P. Séjourné a menti* », qu'il est « *un menteur* » ainsi que l'écrit le R. P. Le Provost ? C'est à celui-ci que je m'en rapporte car ma plume n'est pas accoutumée à ce vocabulaire.

Reste le bragou braz que le R. P. Le Provost ne peut faire sortir, malgré tous ses efforts, du texte latin du « Journal des missions ». Il prétend nous l'y montrer cependant, « modestement voilé » (comme j'admire ce « modestement voilé » qui ne vient, je pense, sous la plume du R. P. que pour nous rappeler que le bragou braz est une culotte.) « modestement voilé » donc, sous l'appellation : « *et coetera indutum more illorum...* et revêtu des autres choses (donc du bragou braz) selon la coutume de ceux.... » que voilà un « *et coetera* » bien commode au R. P. Le Provost mais qui ne peut être du P. Maunoir, qui connaissait sa grammaire latine et eût écrit « *et coeteris (rebus) indutum* ». Si le

R. P. Le Provost voulait bien se reporter au texte en question, peut-être y lirait-il, comme moi et comme plusieurs, non pas « *et coetera* » mais « *et castera* » qui signifie tout simplement dans le latin ecclésiastique : *casaque, souquenille*, et ne laisse plus la place comme l'« *et coetera* » du R. P. Le Provost à de vagues choses qui pouvaient modestement voiler le bragou braz.

Enfin, le R. P. Le Provost me reproche d'avoir négligé « la critique interne » du document que j'étudiais. Je ne l'ai nullement négligée, mais la critique interne ne suppose-t-elle pas déjà une comparaison du texte qu'on étudie avec d'autres textes du même auteur ? C'est ce que j'ai fait et, puisque le R. P. me contraint à donner mes conclusions, les voici : malgré ma grande vénération pour le P. Maunoir, dont on ne peut contester l'éclatante sainteté ni le zèle admirable, il me faut bien dire que, dans la « Vie manuscrite » de Kerdanet, on ne retrouve absolument rien de sa manière telle qu'elle nous apparaît, par exemple, dans la « Vie de Catherine Daniélou » qui, pour le coup, est bien de lui et dont l'extravagance faisait écrire au Cardinal Billot, dont je ne cite ici qu'un des passages les moins sévères : « qu'on croirait lire un conte de fées ou des histoires de loups garous. D'un bout à l'autre, c'est une série de tableaux où l'in vraisemblance le dispute au ridicule ». Et c'est le Cardinal Billot (1), un jésuite, qui était par surcroît, ponent (c'est-à-dire défenseur) de la cause de béatification du P. Maunoir et dont on ne peut nier qu'il soit le plus grand théologien de ces derniers temps. Or dans le manuscrit de Kerdanet, l'in vraisemblable ne le dispute jamais au ridicule.

En conclusion, nous possédons deux vies de Michel Le Nobletz :

1° l'une du P. Verjus, commencée, d'après ce qu'il écrit, quelques années seulement (vers 1654-1657) après la mort de Dom Michel (1652) et imprimée en 1666. Le P. Verjus y cite ses sources. Ce sont, en premier lieu, les écrits de Dom Michel, mais aussi le témoignage d'un grand nombre de personnes parmi lesquelles le P. Maunoir tient la place la plus importante. Or, le P. Verjus, si attentif à indiquer ses sources, ne mentionne jamais une vie de Dom Michel par le P. Maunoir que celui-ci eût déjà composée, ce qui cependant eût constitué une référence de premier ordre pour son œuvre.

2° une autre, que nous ne connaissons que par un unique manuscrit (celui de Kerdanet) qui ne mentionne aucun nom d'auteur, lequel reste donc entièrement inconnu mais dont nous savons qu'il travaillait à cette œuvre en 1681 ; c'est-à-dire quinze ans après l'impression de celle du P. Verjus.

Comme ces deux vies sont dépendantes au point que des pages entières, des chapitres même se retrouvent identiques dans l'une et dans l'autre, il faut bien en conclure que l'un des deux auteurs a grandement utilisé l'autre et l'a même souvent copié. Or, puisque ce ne peut être le P. Verjus qui a copié l'autre « Vie », postérieure à la sienne et à laquelle il ne se réfère jamais, c'est donc l'autre « Vie » qui utilise et copie celle du P. Verjus. Et il est invraisemblable que ce soit le P. Maunoir qui ait copié le P. Verjus. D'ailleurs comment expliquer que, si la « Vie manuscrite » eût été du P. Maunoir, le copiste du manuscrit de Kerdanet, transcrivant au XVIII^e siècle l'ouvrage original conservé à la résidence des

(1) Lettre du Cardinal Billot à Mgr Duparc dont j'emprunte la citation que j'en fais à une copie de la main du R. P. Le Provost.

jesuites, qui certainement en connaissaient l'auteur, n'ait pas mentionné le nom du P. Maunoir en tête de sa copie, ce qui lui donnait évidemment une valeur singulière ?

Comment expliquer aussi que Dom Lobineau, dont on connaît l'esprit critique et le souci de remonter aux meilleures sources, rapporte la vie de Dom Michel dans ses « Vies des Saints de Bretagne » d'après le seul P. Verjus, comme il l'indique lui-même, sans aucune allusion à une vie manuscrite qui eût été l'œuvre du P. Maunoir, témoin plus direct, alors qu'il écrivait moins de quarante ans après la mort de celui-ci, que tous ses papiers existaient à la résidence de Quimper et qu'on ne pouvait y avoir oublié leur origine ?

Il faut donc en conclure que malgré les subtilités — le P. Le Provost appelle cela des mensonges — du P. Séjourné et les efforts du P. Le Provost, la vie manuscrite des archives de Kerdanet n'est pas du P. Maunoir.

Le R. P. Le Provost m'a invité à faire mon examen de conscience. Voilà qui est fait.

Me permettra-t-il de souhaiter qu'il veuille bien faire le sien et, malgré son attrait pour le P. Séjourné, renoncer aux procédés de celui-ci et traiter les textes avec moins de ...fantaisie.

Ferdinand RENAUD.

RÉPONSE A L'ARTICLE QUI PRÉCÈDE

1° LA VIE DE MICHEL LE NOBLETZ ATTRIBUÉE AU P. MAUNOIR.

Sous ce titre M. l'Abbé Renaud écrivait (N. R. B. 1949 p. 46) : « Malgré que cette vie soit communément et sans discussion attribuée au P. Maunoir, cette attribution nous semble parfaitement gratuite et même tout à fait invraisemblable. Il est facile d'en juger d'après l'histoire de cet ouvrage ». Il s'agit d'histoire, et d'après ce que l'on vient de lire, l'histoire qui va être produite sera l'histoire de cet ouvrage, la vie de Michel Le Nobletz. Or, l'histoire de cet ouvrage n'existe pas.

Aujourd'hui M. Renaud nous dit que l'on ne connaît l'ouvrage que par l'unique copie de Lesneven, ce qui est exact ; mais la copie de Lesneven ne fournit aucun renseignement sur l'origine de l'ouvrage. Dès lors comment parler d'histoire de l'ouvrage ? Que signifient les phrases citées ?

2° JUGES DU PROCÈS DE QUIMPER (1889) OU P. SÉJOURNÉ (1895). A QUI REMONTE L'ATTRIBUTION AU P. MAUNOIR DE LA VIE DE DOM MICHEL ?

a) Le procès des écrits du P. Maunoir, daté de 1889, est un document officiel qui a été envoyé à Rome par les juges du Tribunal de Quimper. Or la Vie se trouve parmi ces écrits. Les juges de Quimper ont donc attribué la Vie au P. Maunoir. Il s'ensuit que « l'état civil » ne vient pas de Séjourné et qu'il remonte au delà de 1895.

b) Au début de tout procès de Béatification, Rome ordonne de rassembler tous les écrits des futurs Bienheureux et il faut les livrer au moins en copie. Or, opposée jusque-là à toute transcription de la Vie, la famille de Kerdanet la livre au

copiste, au début du procès Maunoir, pour obéir à Rome. N'est-ce pas une manière d'attribuer un « état civil » à cette Vie ? Une manière de dire : la Vie dont nous avons une copie est de Maunoir ?

c) La famille de Kerdanet est certes persuadée que la Vie est l'œuvre du P. Maunoir. Mais qui est à l'origine de cette persuasion ? A n'en pas douter, M. de Kerdanet lui-même qui l'a acquise en 1822.

d) Sans doute encore faudrait-il ajouter que M. Le Guillou, M. de Puyferré et tous ceux qui avaient eu la Vie en propriété avant 1822, avaient la même conviction.

1882, 1889, nous sommes loin de 1895.

N. B. — Nous parler du procès informatif sur les vertus de Michel Le Nobletz est, croyons-nous, sortir du sujet, dans le cas présent. La question est celle-ci ; Séjourné a-t-il été le premier à attribuer la Vie au P. Maunoir ? Preuves à l'appui, nous répondons non.

Et si le P. Séjourné s'attribue le mérite d'avoir identifié l'auteur de la Vie, il s'est trompé.

3° LA NOTE MANUSCRITE DE SÉJOURNÉ SUR L'ATTRIBUTION DE LA VIE AU P. MAUNOIR.

a) Dans cette note aucun des raisonnements ne prouve par lui-même que l'auteur de la Vie est le P. Maunoir. Séjourné ne l'a jamais prétendu. Nous admettons aussi l'inexactitude matérielle de certains détails de cette note.

b) Mais cette inexactitude n'infirme en rien l'essentielle valeur démonstrative de l'exposé. Le rapprochement des arguments, leur convergence prouvent que l'auteur de la Vie est un Jésuite. M. Renaud le « croit volontiers » et ces arguments démontrent, selon nous, quoique seulement d'une manière moralement certaine, que ce jésuite est le P. Maunoir. Nous pensons l'avoir dit clairement (voir N. R. B. 1950, p. 231).

4° LE PRÉTENDU FAUX COMMIS PAR LE P. SÉJOURNÉ.

J'ai fait justice de cette opinion (N. R. B. 1950, p. 232).

a) Maunoir, relatant son fameux songe, a employé la première personne (*somniabam*) dans son *Journal Latin*.

b) Séjourné qui cite la référence au *Journal Latin* pouvait donc employer la première personne (*J'eus un songe*) sans commettre de faux. Manifestement il avait sous les yeux, quand il écrivait, les deux textes — celui de la Vie et celui du *Journal Latin* — il les a fondus en un seul, bien que dans sa rédaction il n'ait explicitement mentionné que le texte de la Vie.

c) Conformément aux manières de faire de son temps, Séjourné ne cite pas toujours ses références avec la minutieuse précision actuelle mais ni sa bonne foi, ni son objectivité ne sont en cause.

5° « LE PERE MAUNOIR CONNAISSAIT SA GRAMMAIRE LATINE » — NOUS DIT-ON — AU LIEU DE CAETERA INDUTUS IL A ÉCRIT CASTERA INDUTUS.

(Il s'agit encore du songe dans lequel le P. Maunoir vit un paysan breton coiffé d'un « bonnet rouge » et vêtu à la manière des paysans de Cornouaille).

Le *Journal Latin* prouve en fait que le P. Maunoir savait très bien le latin, et c'est pour cela même qu'il a écrit « *caetera indutus* ».

- a) « *Induor* » avec l'accusatif est d'usage courant (1).
- b) L'expression *Caetera indutus* est très latine (2).
- c) On a mis en avant le mot *castera* (un ablatif, dans le cas). *castera*, mot étrange, et, si ingénieuse que puisse paraître la conjecture, dépourvu de toute vraisemblance. On ne trouve pas ce mot dans les dictionnaires ; même pas dans le grand *thesaurus linguae latinae* (en cours de publication à Munich).

Nous avons soumis le *Journal Latin* à M. Waquet, directeur des archives départementales du Finistère, archiviste-paleographe, expert près des tribunaux, qui a bien voulu se prononcer sur la lecture et l'emploi du mot *caetera* dans le texte qui nous occupe. Voici son attestation écrite :

Ma conviction très ferme est que le mot placé entre ET et INDUTUM à la page 14 du Journal latin du P. Maunoir, ligne 12, est CAETERA (pluriel neutre, accusatif de tradition grecque), avec le sens de pour le reste, quant au reste. Il me semble même impossible de lire autre chose. A la ligne 16, le mot Praeter prête à une comparaison suggestive.

Quimper le 5 Décembre 1950.

(Signé) : H. WAQUET.

6° LA LETTRE DU CARDINAL BILLOT.

- a) Le cardinal Billot, dans sa lettre à Mgr Duparc ne parle pas de la *Vie* qui est exclusivement l'objet du présent débat.
- b) On ne peut comparer ces deux sortes d'écrits (*Vie* de Michel Le Nobletz et *Vie* de Catherine Daniélou).
- c) Le Cardinal a écrit sa lettre sous une impression pénible ; mieux informé, il a changé d'avis et s'est rallié à l'opinion de tant et tant de personnages qui ont totalement approuvé le P. Maunoir.
- d) D'ailleurs, si le Cardinal Billot est une autorité en théologie il ne l'est pas en histoire ; or dans le cas, il est question d'histoire.

E. LE PROVOST, S. J.

UN DERNIER MOT

Tout enfant j'éprouvais, je m'en souviens encore, un immense chagrin à voir les chevaux de bois se poursuivre toujours sans jamais se rattraper. Je ne veux donc pas infliger la même peine aux lecteurs de la

Voir le Psaume 92 : *decorem indutus est, indutus est fortitudinem*, et la *Nouvelle version* de ce même psaume dit : *majestatem indutus est ; indutus est patientiam ; induamur arma lucis* (Épître aux Rom. 13.2) : *indutiloricam justitiae* (Ephés. 6.14)...

(2) Voir Terence : Eun. 4.40 : et eam [vestem] indutus.

Virgile En. II 392-93 : *Androgei galeam, clipeique insigne decorum Induitur...*

Virgile En. VII 640 : *Loricam induitur.*

Virgile En. II 275 : *Exuvias indutus.*

Il serait facile de multiplier les citations.

Pour l'explication de cette construction (*Induor* avec l'accusatif) voir Lechatellier, *Virgile*, introduction, N° 122, 123 — (Pour les rapprochements entre Virgile et le P. Maunoir, instruisons-nous auprès de Pierre d'Hérouville ; Julien Maunoir, écrivain, grammairien et poète, dans *Annales de Bretagne* 1933).

N. R. B. en me laissant entraîner à tourner indéfiniment en rond sous leurs yeux. En effet, quels arguments nouveaux peut-on opposer aux affirmations répétées du R. P. Le Provost — affirmations répétées mais toujours aussi gratuites. Qu'on en juge (je me reporte à la numérotation du R. P.) :

1° Quelle étrange querelle ! Lorsque je parle de l'histoire de l'ouvrage, le R. P. me fait dire l'histoire de l'original comme si je n'avais pas affirmé non pas « aujourd'hui » mais, dès le début, (c'est même la raison du débat) que nous ne connaissions rien de cet original. Il est donc bien évident que par « histoire de l'ouvrage » j'entends l'histoire du manuscrit.

2° c) Sur l'opinion de Kerdanet et de sa famille, contrairement aux allégations du R. P., je puis affirmer, après avoir dépouillé leurs archives, que M. de Kerdanet n'a jamais attribué le manuscrit au P. Maunoir et que la famille était si peu convaincue de cette origine que le P. Séjourné a cru nécessaire de l'en convaincre dans plusieurs lettres. Notons enfin (b) que si la famille de Kerdanet s'est toujours refusée à prêter le manuscrit, elle ne s'est jamais opposée à le laisser copier.

2° d) « M. le Guillou, M. de Puyferré et tous ceux qui avaient eu la « Vie » en propriété avant 1822 avaient la même conviction ». Je serais curieux de savoir comment le P. Le Provost a pu l'apprendre ; on n'en parle nulle part.

6° c) « Le Cardinal Billot, mieux informé, a changé d'avis », je pose la même question. En outre, (b) on ne voit pas pourquoi — sauf que le R. P. Le Provost l'affirme — on ne peut comparer la vie de Catherine Danielou avec celle de Michel le Nobletz si elles sont du même auteur comme il le prétend. J'ajouterai (d) que le Cardinal Billot porte sur le P. Maunoir un jugement non d'historien mais de théologien en appréciant la valeur doctrinale de ses écrits (voir la citation que j'en fais).

3° a et b) Le R. P. admet l'inexactitude matérielle de certains détails de la note du P. Séjourné ; or, j'ai montré que non certains détails, mais tous les détails de cette note étaient de grossières contre-vérités. Et cela n'empêche pas le R. P. Le Provost d'affirmer que : « cette inexactitude n'influe en rien l'essentielle valeur démonstrative de l'exposé » ! Qu'en pense le lecteur ?

5° Point n'était besoin de cette longue dissertation grammaticale ni de faire intervenir la haute et incontestée autorité de M. Waquet pour établir que la lecture *coetera* s'impose au lieu de *castera*. Je conviens volontiers que je me suis laissé égarer sur ce point de détail par la lecture d'une copie défectueuse. Mais n'en reste-t-il pas aussi difficile, sauf à un prescripteur, de faire sortir le bragou-braz, même « modestement voilé » de ces *coetera* ?

Je crois donc pouvoir conclure en me résumant :

Si la « Vie manuscrite » de Michel Le Nobletz était du P. Maunoir comment pourrait-on expliquer :

1° que le P. Verjus, supposé l'avoir utilisée jusqu'à en copier servilement des chapitres entiers (au lieu que ce soit, comme il est évident, l'auteur de la « Vie manuscrite » qui l'ait copié) ne fasse jamais mention de cette « Vie » alors qu'il est si attentif à citer ses sources écrites ou orales, parmi lesquelles il fait une place privilégiée au P. Maunoir ?

2° que Dom Lobineau, qui écrivait peu de temps, somme toute, après la mort du P. Maunoir sa « Vie des Saints de Bretagne » n'ait mentionné

la « Vie manuscrite » ni dans le chapitre qu'il consacre à Dom Michel Le Nobletz ni dans celui qu'il consacre au P. Maunoir et n'ait fait que résumer Verjus en ce qui concerne le premier ? Cependant la « Vie manuscrite » était alors encore conservée à la Résidence des Jésuites de Quimper et ceux-ci en connaissaient certainement l'auteur. Ecrite par le P. Maunoir, elle eût constitué pour Dom Lobineau, si exigeant sur ses sources, un témoignage bien plus immédiat ;

3° que le copiste de la « Vie manuscrite », qui était en relations avec les Jésuites de Quimper, puisait dans leurs documents et savait donc à qui ils attribuaient la fameuse « Vie », n'ait pas signalé, en tête de son travail qu'on la devait au P. Maunoir, ce qui lui eût donné une valeur singulière ?

4° qu'il faille attendre que le P. Séjourné attribue cette « Vie » au P. Maunoir, usant, pour le faire, nous avons vu de quels arguments et allant jusqu'à falsifier les textes ?

5° que, par la suite, la Congrégation des Rites, n'ait pas tenu compte de l'opinion du P. Séjourné qu'elle connaissait, mais ait résumé la « vie de Michel Le Nobletz » d'après le P. Verjus alors que le P. Maunoir eut été un témoin plus direct ?

Ferdinand RENAUD.



Le Coin des Fureteurs ⁽¹⁾

QUESTIONS

264. — LE PAIN DES MORTS.

Le dimanche qui suit la Toussaint, de passage au bourg de Locronan, je vis sortir d'une maison deux hommes dont l'un tenait à la main un large plat de cuivre, tandis que l'autre, un couteau ouvert dans la main droite, portait sous le bras gauche, une miche de pain « doux » enveloppée d'une serviette propre.

Ils distribuaient le « pain des morts » (*Bara an anaon*). Ce pain avait été béni par le prêtre. Les distributeurs en remettaient une tranche dans chaque maison ; en échange, la mère de famille déposait son obole dans « le plat des morts ».

On me dit que le même jour, huit autres quêteurs désignés par le Conseil de fabrique, parcouraient la commune partagée en quatre secteurs et procédaient à la distribution du « pain des morts ». Le père ou la mère divisait chaque tranche en autant de parts qu'il y avait de personnes dans chaque famille. Après un signe de croix, chacun mangeait son morceau tout en disant mentalement une courte prière à l'intention des défunts.

Cette curieuse coutume constitue une sorte de communion entre les vivants et les morts. Existe-t-elle dans d'autres communes ? Comment se pratique-t-elle ?

Louis OGÈS.

265. — UN HÉROS BRETON DE JULES VERNE.

Dans son premier livre, *Cinq semaines en ballon*, Jules Verne raconte comment les aéronautes sauvent au milieu de l'Afrique un missionnaire français, originaire d'Arradon (Morbihan). *Est-ce une fiction, ou le personnage a-t-il réellement existé ? Si oui que sait-on sur lui ?*

DEB.

(1) Une erreur s'est glissée dans le numérotage des questions. Dans le n° 4 (Juillet-Août 1950), on doit rétablir le chiffrage en commençant par 243 et en finissant par 255. Dans le n° suivant (Septembre-Octobre), la série doit débiter par 256 et se terminer par 263. Pour 1951, le premier numéro à prendre sera donc 264.